

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 28 avril à 18 heures 30, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Eric JEANJEAN, Maire,

Présents :

Pierre COURCHAI, Catherine VULPÉE, Aurélien MUNOZ, Pascale BARBÉ - Adjointes,
Christophe ROUSSEAU – Conseiller délégué,
Sébastien POUTREL, Anne VANDEWIELE, Véronique DE FILIPPIS, Frédéric LE
CHAT, Marie BULLIER, Aurore SMIMITE, Jean-Yves LE GOFF, Delphine MARCON.

Absent excusé :

Didier FOUCHER

Madame Delphine MARCON a été élue secrétaire de séance.



1) COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Un conseil municipal doit avoir lieu le vendredi 5 juin à 18h30 pour élire les grands électeurs aux élections sénatoriales. Le conseil municipal de rentrée aura lieu le jeudi 03 septembre à 18h30.
- La réunion publique relative à la mise en place du panneau sens interdit sur le chemin du Val-Ménard a eu lieu le 27 avril, une quinzaine de riverains étaient présents. Il ressort de cet échange que le panneau sera installé en bas du chemin, il sera nécessaire de mettre en place un fléchage afin que la zone de demi-tour puisse se faire au niveau du carrefour chemin Val-Ménard / rue Gilbert-Nopce afin d'éviter que les usagers empruntent la rue Gilbert-Nopce pour faire demi-tour. Il faudra également remettre en place la barrière au niveau du chemin des promeneurs anciennement chemin du lavoir.
- Une plainte va être déposée près du commissariat suite à l'incendie qui s'est produit au niveau du petit pont situé chemin des loges.
- Il rappelle les bons usages de communication à savoir : les élus doivent en cas d'urgence privilégier l'appel téléphonique. S'il s'agit d'un sujet personnel, ils peuvent lui transmettre un mail. Il ajoute qu'il doit impérativement être prévenu en cas de problème important. Il précise que la communication via les réseaux sociaux doit être réalisée avec la plus grande prudence afin de modérer les commentaires qui pourraient être faits par les utilisateurs. Il ajoute que les délibérations sont publiques mais que les élus se doivent de rester discrets sur certains sujets et sur les travaux réalisés avant les prises de délibérations.
- La préfecture a transmis un courrier relatif à une délibération prise début 2026 à propos des indemnités des adjoints et qui doit être soit modifiée, soit retirée. Le conseil municipal décide de retirer cette délibération.
- La commission de contrôle des listes électorales doit être créée. 3 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le plus de sièges doivent être nommés et 2 conseillers municipaux de la liste ayant obtenu le moins de sièges. Les conseillers titulaires de la 1^{ère} liste sont : Véronique DE FILIPPIS, Christophe ROUSSEAU, Marie BULLIER les suppléants sont : Didier FOUCHER, Sébastien POUTREL, Frédéric LE CHAT. Les conseillers titulaires de la 2^{ème} liste nommés sont : Jean-Yves LE GOFF et Delphine MARCON, les suppléants sont Aurore SMIMITE, Anne VANDEWIELE.

- Une réunion préparatoire aura lieu le 11 mai pour organiser la journée du 21 mai relative à la mise en situation d'une alerte inondation. Pierre COURCHAI ajoute qu'un chronogramme a été réalisé pour cette mise en situation. Le matin, la prise de commandement pour événements majeurs se fera en Préfecture de CAEN puis l'après-midi à la Sous-Préfecture de LISIEUX afin de suivre le chronogramme prévu. La SNSM d'AVRANCHES et de SAINT -LO seront présentes.

2) DÉLIBÉRATIONS

a/ Tarif du mètre linéaire - Foire à Tout 2026

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : depuis quelques années, la commune gère l'organisation de la Foire à Tout annuelle du 14 Juillet. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de facturer 3€ le mètre linéaire pour les emplacements de la Foire à Tout du 14 juillet 2026.

b/ Taux des Taxes de contributions directes pour 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote comme suit les taux des taxes pour les contributions directes pour 2026 sans augmentation :

Taxe foncier bâti :	36.14 %
Taxe foncier non bâti :	25.89 %
Taxe habitation :	9.10 %

c/ Désignation du correspondant défense

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : depuis 2001, le Gouvernement soucieux de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées a décidé d'instaurer une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense. Le « correspondant défense » est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines. Son rôle est le suivant :

- Informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur,
- Sensibiliser les jeunes générations à la défense,
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Il convient de désigner le conseiller municipal qui sera chargé de remplir cette mission.

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à cette désignation par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, constate que le conseil municipal décide à l'unanimité d'effectuer un vote à main levée et désigne Frédéric LE CHAT pour remplir le rôle de « correspondant défense ».

3/ QUESTIONS DIVERSES

Catherine VULPÉE : *Que pensez-vous de l'affichage dans la commune, il serait préférable que les affiches soient installées sur les barrières côté cimetière en bas de la route du Sap plutôt que l'autre côté car elles cachent le massif de fleurs. Des autorisations devraient être données systématiquement pour les affichages (hors commune).*

Réponse de Eric JEANJEAN : les affiches peuvent être mises côté cimetière.

Des arbustes vont être retirés près de la clôture de la parcelle située à côté de la résidence les sources de grais fin mai.

On reçoit les fleurs le 19 mai à 13h30. Si certains d'entre vous souhaitent aider à la plantation, vous êtes les bienvenus.

Pascale BARBÉ : *Où en est la commande du passe général ?*

Réponse de Eric JEANJEAN : Nous avons eu des soucis avec l'entreprise, nous la relançons régulièrement.

Quelle suite donne-t-on au dossier « panneau pocket » ?

Réponse de Frédéric LE CHAT : Ouest France avec « Mon Village » propose une application similaire. Un rendez-vous aura lieu le 21 mai ou 2 juin pour évoquer le financement.

Jean-Yves LE GOFF : *La circulation sur la Route d'Orbec est très rapide. Les automobilistes doublent régulièrement.*

Réponse de Eric JEANJEAN : un rendez-vous est prévu le 12 mai avec le directeur de l'agence routière départementale et Angélique PERINI – conseillère départementale afin de trouver un accord pour l'aménagement de cette route qui est départementale.

Christophe ROUSSEAU : *Les automobilistes roulent vite sur la Route du Sap.*

Il a laissé un message sur le répondeur d'un lycéen qui était intéressé par les affaires communales et l'avait invité à être présent au conseil mais n'a pas eu de nouvelles.

Il remercie Aurélie JOIGNEAUX pour l'envoi du plan de la commune.

Il a reçu une liste de demandes de la part de l'Olympique Club Beuvillers, à hauteur de 800 à 1000 euros.

Réponse de Eric JEANJEAN : Il faudrait prévoir une demande de subvention l'an prochain. Pour cette année, la commune peut aider financièrement ponctuellement pour l'achat de ballons ou autres matériels moyennement onéreux. Frédéric LE CHAT ajoute qu'en cas de transfert de joueurs d'un club vers un autre, la ligue demande des frais de transfert. C'est pour cette raison que la

trésorerie du club est limitée car ils ont récupéré plusieurs joueurs mais n'ont pas demandé à ces joueurs de rembourser les frais de transfert.

La douche du vestiaire arbitre a besoin d'être détartrée.

Plusieurs travaux sont à réaliser sur le terrain, notamment l'allongement d'une main courante, du terrassement, le placement face à face des buts.

Réponse de Eric JEANJEAN : ces travaux peuvent être réalisés par le service technique.

Le club a inscrit 44 joueurs.

Faut-il supprimer le court de tennis ou le mettre à disposition gratuitement car il y a une remise en état importante à faire.

Sébastien POUTREL : le fossé situé chemin du Val-Ménard entretenu par le service technique a besoin d'être nettoyé.

Quels travaux sont en cours par le service technique ?

Réponse de Eric JEANJEAN : le service espaces verts s'occupent des tontes et du débroussaillage, qui ont repris. Quant à Allan DEWICKE, il a plusieurs chantiers importants à venir à savoir, les clôtures des bâches incendie, le terrain de pétanque et le parking de la salle des loisirs.

Marie BULLIER : Où seront situées les bâches incendie ?

Réponse de Eric JEANJEAN : une à côté du bassin de rétention en face de la mairie et la seconde à la résidence du châtaignier.

Aurélien MUNOZ : des films UV doivent être mis en place dans les classes de maternelle et dans le couloir.

Réponse de Eric JEANJEAN : des devis doivent être demandés. Pour la pose, cela pourrait être fait par le service technique, en fonction de la complexité d'accès, il pourrait être envisagé de faire poser une partie par le service technique et l'autre par une entreprise.

Si des travaux sont à réaliser à l'école comment procède-t-il ? Il transmet la liste à Pierre COURCHAI pour que cela soit vu en commission travaux ?

Réponse de Pierre COURCHAI : oui

Pierre COURCHAI : a rendez-vous avec le SDEC pour les élections à la salle Canada le 29 avril.

La séance est levée à 20h05